



JANVIER 2025

Invitation

Cérémonie des VŒUX 2025

Nous avons le plaisir de vous inviter à la cérémonie des vœux qui aura lieu au foyer rural

LE DIMANCHE 19 JANVIER 2025 À 11 H 00

Au programme :

- * Bilan 2024
- * Prévisions 2025

**Pour le Conseil Municipal,
L'Adjoint,
T. LEDENT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Ledent', is located at the bottom right of the page.

Accueil de Loisirs d'HIVER

Du lundi 10 Février au vendredi 21 février 2025

De 2 à 14 ans au Foyer Rural d'HAMEL

Horaires de Fonctionnement :

Accueil Garderie de 8h30 à 9h
Activités de Groupes de 9h à 12h
Restauration possible au foyer rural de 12h à 14h
Reprise des activités de 14h à 17h



Inscriptions en ligne à partir du 20 janvier 2025

contact : Mlle CINO Pauline  : mairie.hamel.pc@orange.fr

 : 03 27 08 29 65 / 06 78 95 60 21

Médiathèque:

Récolte de Bouchons / couvercles en plastique pour l'association Bouchons d'amour .

A déposer aux heures d'ouverture de la médiathèque ou de la mairie

ENEDIS INFO

Coupure d'électricité pour entretien du réseau

Le mardi 21 janvier 2025 de 9h00 à 15h30

RUE DU MARAIS



Retrouvez toute l'actualité du
Centre Socioculturel L'Ostrevent et la Sensée
sur leur site internet :

www.sira59.fr

34 rue du Bias 59151 ARLEUX

03.27.89.51.74

DATES A RETENIR :

- Samedi 1 mars 2025: soirée Blind-test organisée par l'association Fitness Hamel
- Samedi 8 mars 2025 : LOTO organisé par l'ESMH

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE sur le projet de modification
de droit commun du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de HAMEL

Le public est informé qu'en application du code de l'Environnement et du code de l'Urbanisme, et en exécution d'un arrêté du maire de la commune de HAMEL en date du 4 décembre 2024, une enquête publique est ouverte en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 13 janvier 2025 à 9h00 au mercredi 12 février 2025 à 12h00 inclus, pour la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de HAMEL.

Le dossier présenté à l'enquête publique est suivi par la commune de HAMEL représentée par son Maire Jean-Luc HALLÉ. Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de HAMEL (48 rue André Hallé 59151). Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Maire en mairie de HAMEL.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie de HAMEL, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Il pourra également être consulté au format numérique durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.commune-hamel.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il sera tenu à la disposition du public à la mairie de HAMEL, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Le public pourra y consigner ses observations.

Le Président du Tribunal Administratif de LILLE a désigné, Madame Annick LALART (Directrice Générale des Services d'une commune), en tant que commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Michel DELETTRE en tant que commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de HAMEL pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- ⇒ le lundi 13 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- ⇒ le mercredi 29 janvier 2025 de 14h00 à 18h00
- ⇒ le jeudi 6 février 2025 de 9h00 à 12h00
- ⇒ le mercredi 12 février 2025 de 9h00 à 12h00

Le public pourra également formuler ses observations :

- ⇒ par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de HAMEL (48 rue André Hallé 59151).
- ⇒ par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : mairie.hamel@wanadoo.fr

Les observations du public transmises par voie électronique sont consultables depuis le registre d'enquête. Sinon, les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de la commune disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la remise du registre d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire de HAMEL le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

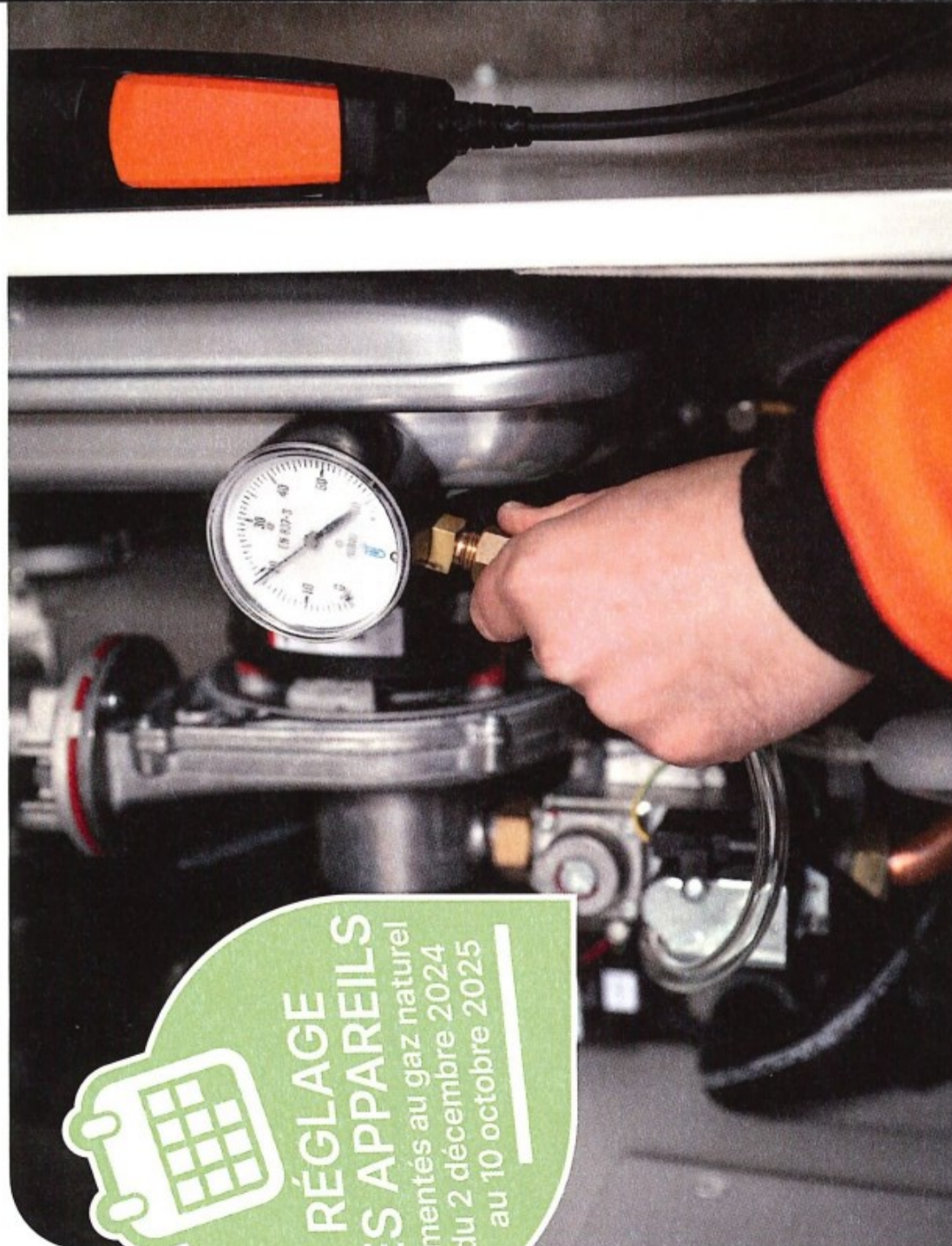
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de HAMEL et mise sur le site internet : www.commune-hamel.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera également adressée à la préfecture par le maire de HAMEL.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la procédure de modification de droit commun du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Le dossier de modification de droit commun du PLU sera ensuite transmis à la préfecture pour le contrôle de la légalité.



CHANGEMENT
DE GAZ

Changement de gaz :
l'étape de réglage
des appareils va commencer !



L'inventaire dans votre ville est terminée.
L'étape suivante concerne les réglages
de tout le matériel au gaz.
On vous explique tout !

Après les fêtes , adoptons des gestes écoresponsables

Les fêtes étant finies, place au tri ! Douaisis Agglo vous accompagne pour gérer vos déchets de manière durable.

QUE FAIRE DE VOTRE SAPIN ?



Déposez votre sapin naturel en déchèterie ou à côté de votre bac à déchets végétaux le jour de la collecte:

- **Mardi 14 Janvier 2025**
- **Mardi 11 février 2025**

Les sapins en plastique usés doivent être jetés en déchèterie.

Et les cartons et emballages cadeaux ?

Les papiers cadeaux recyclables vont dans la poubelle de tri. Les gros cartons peuvent être déposés à côté de votre bac, et exceptionnellement en dehors la première semaine de janvier.